



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET  
DU 21 MARS 2026

Reçu à la préfecture  
de la Haute-Loire le

23 MARS 2026

Convocation du 17 mars 2026 par M. Philippe RITTER, maire

**Etaient présents :** Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Philippe RITTER et David SAINTENAC

**Etait excusée :** Mme Eliane CHESSA, ayant donné pouvoir à M. Arthur PALMIERI

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-12 – COMMUNICATION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1111-12 et suivants, L 2121-7 et L 2123-1 et suivants ;

La charte de l'élu local est lue en séance par Monsieur le Maire, et remise à chaque membre du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la charte de l'élu local.

Fait et délibéré à Monlet, le 21 mars 2026

la Secrétaire de séance,

Stéphanie LIS

le Maire

Arthur PALMIERI